

## INTRODUCTION

This volume of the *United Nations Legislative Series*, entitled "national laws and regulations on the prevention and suppression of international terrorism" has been prepared by the Codification Division of the Office of Legal Affairs, pursuant to paragraph 10 (b) of the Declaration on Measures to Eliminate International Terrorism (annexed to General Assembly resolution 49/60 of 9 December 1994). The aim of this compilation of national laws and regulations is to provide resource material and thereby contribute to enhancing international cooperation in the struggle against terrorism.

This volume of the *Legislative Series* is confined to information received from Member States. It reproduces texts of national legislation submitted by States relating to the prevention and suppression of terrorism in all its forms and manifestations. Some submissions consist of specific legislation implementing international conventions on terrorism. Others are provisions of national law relevant to the topic, or a substantive summary thereof. Texts submitted by Member States that are only indirectly related to the topic of international terrorism have generally not been reproduced, due to resource limitations, but are available for consultation from the Codification Division, Office of Legal Affairs. The purpose of this volume is to reproduce, as far as possible, actual texts of national laws. It should also be read in conjunction with the annual report of the Secretary-General on "Measures to eliminate international terrorism" which summarizes information received by States on the various measures taken by them to address international terrorism.

As in the case of other volumes of the *Legislative Series*, texts in English or French have been reproduced in their original version. To the extent that available resources permitted, texts submitted in other official languages of the United Nations have been translated into English by the Secretariat and have been included in this volume. Member States whose official language is not one of the official languages of the United Nations were asked to provide their own translation or a summary in either English or French of their relevant laws and regulations.

\* \* \*

## INTRODUCTION

Le présent volume de la *Série législative des Nations Unies* intitulé « législatives et réglementaires nationales relatives à la prévention et à l'élimination du terrorisme international » a été établi par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, conformément au paragraphe 10 b) de la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (dont

le texte figure en annexe à la résolution 49/60 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1994). Le but de la compilation est de fournir du matériel de référence et de contribuer ainsi à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Le présent volume de la *Série législative* est limité aux informations reçues des États Membres. On y reproduit les textes des législations nationales concernant la prévention et l'élimination du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations qui ont été soumis par les États. Certains de ces textes concernent des lois spécifiques portant application de conventions internationales sur le terrorisme. D'autres sont des dispositions du droit national se rapportant à la question, ou un résumé substantiel de ces dispositions. Les textes soumis par les États membres, n'ayant seulement qu'un lien indirect avec le terrorisme international, n'ont pas été reproduits à cause du manque de ressource, mais sont disponibles à la consultation à la division de la Codification du Bureau des Affaires juridiques. Le présent volume vise à reproduire, dans la mesure du possible, le texte même des lois nationales. Il doit donc être rapproché du rapport annuel du Secrétaire général sur les « mesures visant à éliminer le terrorisme international », qui résume les informations reçues des États sur les diverses mesures qu'ils ont prises pour faire face au problème.

Comme pour les autres volumes de la *Série législative*, les textes en anglais ou en français ont été reproduits dans leur version originale. Dans la mesure où les ressources dont il disposait le lui ont permis, le Secrétariat a traduit en anglais les textes présentés dans les autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et les a reproduits dans le présent volume. Les États Membres dont la langue officielle n'est pas l'une des langues officielles de l'Organisation ont été priés de fournir leur propre traduction ou un résumé en anglais ou en français de leurs dispositions législatives ou réglementaires pertinentes.